Analyse Jugement par Richard ARMENANTE partie civile=jugement de M. le Président de la 5eme Chambre correctionnelle d'Appel d'Aix en Provence Monsieur Olivier COLENO ,audience du 26 septembre 2012 , **plainte vs Guy MARIANI Audiencement N° 11/05006 ,N° du Parquet 98/ 19912 , N° Instruction D99/ 00001 =**

1) Il est faux de dire que le dépaysement de mon dossier à Aix est justifié , que je connaissais Le Président du Tribunal de commerce de Marseille Jean AUBERT qui a dépaysé mon affaire. Je ne le connais ni d'êve ni d'Adam , mais alors si c'est argument est valable de dépayser un procès si l'on est Marseillais , plus aucun procès ne peut être fait à Marseille. Mais j'ai déposé des plaintes sur ce sujet maintes fois et j'ai eu des classements ou des refus d'informer sur le prétexte qu'il y avait une plainte en cours sur le sujet. Mais que dire aussi sur la disparition de mon PV d'audition du 4 février 2008 qui justement permettait de faire la lumière sur le sujet, et du témoignage de Alain SERIEYX qui atteste du complot dont le juge ne fait aucun commentaire???

2) Il est faux de dire que la PJ a entendu les salariés qui m'ont voté la confiance et qui étaient actionnaires majoritaires pouvant me destituer par assemblée générale si j'avais comme l'affirme le jugement était en conflict avec les salariés.Or les salariés actionnaires (170 personnes) majoritaires m'ont voté la confiance jusqu'au dernier jour! Aucune audition dans les documents de l'instruction c'est une information fausse fournies par l'avocat de Guy MARIANI .

3) Ce jugement m'instrumentalise alors que Guy MARIANI a accepté sa condamnation , 7ans de prison ferme, de faux , usage de faux escroquerie, détournements de fonds , c'est Guy MARIANI qui est en cause et non moi

4) Guy MARIANI a accepté sa condamnation mais c'est moi l'escroc?

5) Les Sociétés de mon Groupe SPMP Riviera ont été vendu + de 5 millions d'€ en dépôt de bilan , cela fait la démonstration que j'étais un bon PDG et non le contraire

6) Il est étonnant qu'aucun Témoignage ni argument , preuves que j'ai présenté avec mes conseils n'ont été retenus??

7) Le jugement n'est pas équitable

8) Rien sur la condamnation de 1985 de Guy MARIANI multi récidiviste , Alors que le Président Olivier COLENO a indiqué et a affirmé publiquement en lisant son rapport d'audience que Guy MARIANI a bien été condamné en 1985 pénalement et radié des Administrateurs judiciaires et <u>donc au total 3 condamnations à ce jour pour les mêmes motifs</u> , il a même été étonné que cette info aie été cachée , il a dit je ne suis pas étonné , pas surpris et je sais pourquoi , mais je ne peux le dire ici. En effet Le Président Olivier COLENO a dit = "dans le casier judiciaire il y a 2 condamnations et aprés une demande écrite j'en ai reçu TROIS ?. De plus Mtre BASS l'avocat de Guy MARIANI a dû confirmer cette info. Et pourquoi curieusement, Le Président Olivier COLENO a t-il été changé de Chambre passant de la 5eme à la 3eme, aprés le 23 octobre 2012 le prononcé du jugement , étonnante coïncidence .Je dois une fois de plus demander cette information aux services judiciaires en particulier auprés du Procureur Général Jean Marie HUET. Une action dilatoire de plus des services judiciaires!

9) Pourquoi ne m'a-t-on jamais entendu sur le Dépaysement de mon dossier, avant et après?

10) La Justice serait-elle corrompue ? Devant les faits la réponse est oui!

11) + de 15 ans pour condamner Guy MARIANI un multi récidiviste? La Lenteur de la justice! Mais combien de justiciables ont subi ces gabegies judiciaires ,

12) Rien sur les justiciables qui ont été escroqués par Guy MARIANI multi récidiviste?

13) Rien sur le fait Que Guy MARIANI a accepté sa condamnation ?

14) Rien sur les témoins qui sont venus dire la vérité à la barre(de PARIS , Marseille DRAGUIGNAN...etc) et dont tout a été fait pour ne pas les convoquer si je n'étais pas intervenu? Qu'en est-il des menaces proférer par Guy MARIANI à mes Avocats dont les témoins ont eu le courage de venir le dire à la barre.

15) Qu'en est ils des excuses de La Magistrate Dominique JAUBERT le 20 juin 2011 en 1ere instance, dont un témoin détective Privé Frédéric TESSIER est venu de Paris le rappeler.
16) Aucun arguments retenus des parties civiles , étonnants! Quand je pense à ceux qui se sont suicidés et Georges THURIN qui était partie civile avec moi , j'ai honte de La France! Mais ou est le respect des lois et des droits de l'Homme en particulier article 10 et 11
17) Guy MARIANI a détourné des centaines de millions d'€ pendant 30 années, dans ses sociétés en particulier dans des paradis fiscaux , un préjudice économique évalué à un milliard d'€ . Il n'y a aucune indignation de la justice française. Une honte , Honte à la France
18) Comme l'on dit mes Avocats à l'audience si M. Richard ARMENANTE n'avait pas déposé plainte , le dossier aurait été classé , et les gabegies judiciaires de 1970 à 2012 entèrèes . Il ne faut pas oublier que Mon ancienne Avocate Geneviève MAILLET m'avait dit que le dossier allait être classé , lire témoignage de Laurent DELBES.
19) Je n'ai aucune indemnisation au prétexte que j'ai une action pendante au civil , cela est une action dilatoire la loi le permet , car j'ai saisi le civil bien après le pénal soit plainte en 1999 et action civile en 2007 , du fait de la lenteur judiciaire.

Conclusion = Mais qui s'indigne des corruptions et gabegies judiciaires? à part Moi! Les lois et les droits de l'homme n'ont pas été respectés.
Le jugement tient curieusement compte uniquement des arguments mensongers de l'escroc Guy MARIANI qui a accepté sa condamnation , lui seul est crédible. En effet dans un pays et une justice corrompus les honnêtes gens comme moi ne sont pas valables.
C'est un Déni de justice , un jugement inique, un jugement dilatoire , une forfaiture.
Pour des raisons financières je n'ai pas pu aller en cassation , d'ou mes courriers aux Ministre de la justice et au Président de La république sans attendre ce jugement. En effet je n'ai aucun doute sur la corruption des services judiciaires français.
La justice était l'art de servir des citoyens. La justice est devenue l'art d'escroquer , les honnêtes citoyens. Il n'y a pas le pouvoir de la justice, il y a l'abus de pouvoir de la justice , maintenant, rien d'autre.
Nous payons des impôts pour avoir une injustice de qualité!
Rappel communiqué de presse de 2010 = -Communiqué de Presse
http://injustice.blog.free.fr/public/Communique_Presse_Armenante_Vs_Mariani_2010.pdf

je vous rappelle mon blog: infos explicatives MAJ. Résumé Affaire du Complot en bande Organisée.
Cliquez ici sur le site = http://injustice.blog.free.fr
Dans la vie, il y a des combats qui en valent la peine.